



COMMUNICATION DE LA MUNICIPALITE AU CONSEIL COMMUNAL

C 32/2017

Vevey, le 21 septembre 2017

Ne pas diffuser

Ce document doit encore faire l'objet d'une décision du Conseil communal le 5 octobre 2017

Réponse à l'interpellation de Madame Isabel Jerbia, Parti socialiste veveysan,
« Les droits civiques pour tous ! »

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Rappel de l'interpellation :

Lors de la séance du Conseil communal du 9 mars 2017, la conseillère communale Madame Isabel Jerbia a interpellé la Municipalité sur la problématique du taux de participation des électeurs à la dernière votation communale du 12 février 2017.

En dépit de l'importance de l'enjeu de l'objet soumis à votation, le pourcentage d'électeurs ayant pris part au scrutin a été de seulement 40.019, soit 5'020 électeurs sur un total de 12'544 inscrits.

Toute une série de questions a été soulevée, et ce à juste titre, pour trouver la cause de ce manque d'enthousiasme électoral.

Est-ce qu'une information adaptée est donnée aux nouveaux habitants en ce qui concerne les votations ? Si oui, quelles ont été les informations utiles fournies ?

1.

Actuellement, il n'existe pas de procédure pour l'accueil des nouveaux habitants, hormis la soirée d'accueil proposée une fois par année. Le Bureau de l'intégration a réfléchi, en collaboration avec le secrétariat municipal et le service culturel, à une procédure d'accueil des nouveaux habitants, notamment par l'envoi d'une lettre de bienvenue de la part de la Municipalité qui pourrait être traduite si nécessaire. Un « pack de bienvenue » pourrait être proposé et contiendrait notamment la brochure « vivre à Vevey », des informations sur le système de votation et la carte sésame.

2. Quel service s'occupe de cette tâche et à quel moment ?

C'est le Secrétariat municipal, par le biais de l'Office de la population et du Bureau de l'information, qui gère les informations transmises aux nouveaux habitants.

3. La commission de naturalisation ainsi que la commission des activités interculturelles promeuvent-elles et encouragent-elles ce droit civique ?

Déjà en 2006, lors des premières élections communales incluant les étrangers, la commission des affaires interculturelles avait affrété un bus et circulé dans les différents quartiers de Vevey afin d'informer les personnes sur leurs droits politiques et répondre à leurs questions.

En 2016, le Bureau de l'intégration a mis en place une nouvelle action et a emprunté le « bus citoyen » à la ville de Lausanne et s'est posté durant 3 jours sur l'Esplanade Saint-Antoine afin d'aller à la rencontre des citoyens et d'encourager la participation aux votations communales. Ce bus, équipé de jeux autour de la citoyenneté, de matériel permettant de diffuser des films et de brochures explicatives sur les droits politiques, permettait d'entrer en contact avec la population veveysane et de parler du vote de manière ludique et originale. Certains membres de la commission des activités interculturelles ont participé à cette démarche.

Si oui, par quel moyen ?

« Une voix, un choix »: c'est avec ce message que le Conseil d'Etat a invité les électrices et électeurs d'origine étrangère à participer à la vie démocratique du canton. A l'approche des élections communales générales du 28 février 2016, un dépliant a été envoyé aux plus de 96'000 personnes d'origine étrangère qui disposaient des droits politiques sur le plan communal. Ce dépliant fournissait toutes les informations utiles destinées à faciliter l'accès au scrutin : présentation des autorités communales, des droits et des modalités du vote. Le Conseil d'Etat a souhaité l'accompagner d'un courrier les encourageant à exercer ces droits.

Le Bureau de l'intégration a en outre proposé dans les différents lieux de rencontre pour les personnes migrantes (ateliers de conversation café rencontre et pause-café parents, maisons de quartier et cours de français) le visionnage du film « Votre ville, votre vie, votre voix » élaboré par le BLI (Bureau lausannois pour les immigrés) suivi d'une discussion sur la procédure pour voter. De même, le Bureau de l'intégration a fait parvenir des flyers du canton « une voix, un choix » aux différentes associations étrangères pour promouvoir la participation citoyenne.

Enfin, une information sur les droits politiques et les votations est régulièrement donnée dans les lieux de rencontre qui accueillent des personnes migrantes. Lors de ces rencontres, les enjeux des votations cantonales et fédérales sont présentés et discutés afin d'inclure les personnes migrantes et leur donner des clés de compréhension du système politique en Suisse. Elles peuvent ensuite jouer le rôle de relai au sein de leur communauté et famille.

Pour expliciter le système politique suisse, des visites au Palais Fédéral ont été organisées depuis 3 ans par le Bureau de l'intégration pour les personnes qui suivent le cours de français mis en place par la ville. Enfin, le Bureau de l'intégration offre chaque semaine une permanence ouverte aux personnes migrantes afin de répondre aux questions liées à la migration, mais également pour une meilleure compréhension du système veveysan et des démarches à entreprendre, par exemple pour la procédure de naturalisation.

4. Le municipal en charge de l'intégration est-il impliqué dans le processus de naturalisation ? Si oui, dans quelle mesure ?

Le municipal en charge de l'intégration, de nationalité étrangère mais avec droit de cité communal, a participé une seule fois à une séance de commission de naturalisation - à titre d'observateur. Il participe également aux décisions d'octrois de bourgeoisie en séance de Municipalité.

5. Que fait la Municipalité pour encourager les migrant-e-s à se naturaliser ?

Dans ce domaine, la mission de la commune est de tout mettre en œuvre pour que les étrangers qui y résident puissent réussir leur intégration dans la société veveysanne.

Toutefois, dans le souci de faciliter les choses pour les étrangers qui souhaitent se naturaliser, la commune a fait son travail.

Ainsi, dans le cadre du programme d'intégration communal, le Bureau de l'intégration a mis sur pied un atelier de préparation à l'audition de naturalisation en partenariat avec Caritas. En 2016, en collaboration avec le secrétariat municipal, le Bureau de l'intégration a ainsi envoyé un courrier à toutes les personnes qui avaient entamé une procédure de naturalisation pour les informer de cette nouvelle offre. Celle-ci a eu un grand écho puisque la plupart des personnes se sont déclarées intéressées à suivre ce cours. Deux ateliers de trois sessions chacun ont ainsi pu être proposés pour les personnes intéressées. Vu le succès, ils sont reconduits en 2017. Avec l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur la naturalisation au 1^{er} janvier 2018, il s'agira également de réfléchir sur l'appui que la commune pourra mettre en place concernant l'apprentissage du français pour les citoyens et citoyennes de Vevey qui souhaitent entreprendre une démarche de naturalisation. Il y aura en effet à partir de cette date des niveaux de français à atteindre à l'oral et à l'écrit.

6. Y a-t-il un projet afin de former les nouveaux naturalisés et la population étrangère ?

En 2016, le Bureau de l'intégration a proposé une reformulation des cours de français proposés par la ville afin d'y inclure également une dimension de démarche citoyenne. En effet, les cours de français visent un apprentissage de la langue, mais visent également une connaissance du réseau, des offres d'intégration mises en place et une implication dans la vie citoyenne veveysane. Celle-ci peut prendre différentes formes. La citoyenneté se réfère à la participation politique en tant qu'engagement des personnes qui prennent part à l'organisation du fonctionnement et des structures de la société: Quatre éléments sont au cœur de la question : l'information, la concertation, la co-construction et la codécision. En se basant sur ces quatre éléments, les cours de français visent à impliquer les élèves dans une démarche citoyenne.

7. Y a-t-il un projet afin d'adapter la communication aux populations ayant des difficultés à comprendre un texte ?

Le flyer du canton « une voix, un choix » a été pensé par le Bureau cantonal pour l'intégration (BCI) et est un outil mis à disposition des communes afin de permettre une meilleure compréhension du système des votations.

Le Bureau de l'intégration a élaboré une brochure « vivre à Vevey » qui regroupe les différentes informations dont les habitants auraient besoin pour comprendre le système veveysan et plus largement le système vaudois. Cette brochure, une fois validée par la Municipalité, sera traduite en plusieurs langues afin de faciliter la compréhension aux personnes n'ayant pas encore les connaissances linguistiques nécessaires.

Ainsi adopté en séance de Municipalité, le 25 septembre 2017.

Au nom de la Municipalité
la Syndique le Secrétaire



Elina Leimgruber Grégoire Halter